

# Quel est le rôle de chacune des instances ci-dessous ?

L'OAJE	L'ARASMAC	Le réseau AJEMA	Le comité de l'Association du Cerf-Volant	La direction du Cerf-Volant
<b>Office de l'accueil de jour des enfants</b>  L'office est la seule autorité chargée de délivrer les autorisations d'exploiter aux directions des institutions d'accueil collectif de jour des enfants. > Il a également pour mission la surveillance de ces institutions. Il s'assure, par des contrôles réguliers et non annoncés que les enfants sont accueillis dans de bonnes conditions. > Les ratios adultes/enfants, les formations des professionnels, les âges et le nombre d'enfants accueillis sont contrôlés, ainsi que les pratiques pédagogiques et éducatives. > Suite à ces contrôles, une évaluation (conforme ou pas) est posée, évaluation qui peut déboucher sur des mesures de suivi voire un retrait de l'autorisation d'exploiter.	<b>Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay</b>  Elle regroupe les 56 communes du district de Morges, chaque commune étant représentée par un membre de sa municipalité. Elle élit en son sein un comité de direction composé de 7 membres. > En plus de ses buts principaux qui concernent les assurances sociales et l'action sociale vaudoise, l'Arasmac a pour but optionnel : - l'accueil de jour des enfants - le réseau Ajema - l'accueil familiale de jour > C'est le comité de direction (CODIR) qui décide: - de la politique tarifaire appliquée dans les structures d'accueil - du plan de développement de l'offre en place d'accueil.	<b>Accueil du jeune enfant Morges-Aubonne</b>  Regroupe 34 communes et 29 entités d'accueil de l'enfant. > Il doit satisfaire aux exigences de la loi LAJE (loi sur l'accueil du jeune enfant) et à celle de la FAJE (fondation pour l'accueil du jeune enfant) qui lui a octroyé sa reconnaissance. > Il a la responsabilité du développement et de la mise sur pied de l'accueil de jour des enfants de la région. > Il gère la LA (liste d'attente) centralisée. > C'est le réseau qui contrôle les budgets et les comptes des structures d'accueil et qui leur verse les subventions. > C'est également le réseau qui s'occupe, si nécessaire, des recours et autres conflits.	<b>Comité composé de 3 à 7 membres élus nominativement par l'assemblée générale</b>  Ceux-ci peuvent être des parents d'enfants fréquentant le CV ou d'anciens parents ayant choisi de rester membres, mais également de personnes manifestant, par leurs engagements un intérêt pour le domaine de l'enfance et/ou de la famille. Peut également devenir membre du comité, un/e représentant/e maximum du corps exécutif ou législatif d'une des communes membres du réseau subventionneur. Le comité désigne en son sein un/e président/e qu'il propose à l'assemblée générale pour approbation. > Il a comme tâche principale d'engager la direction et de donner à celle-ci les moyens de veiller à la bonne gestion de l'institution (pré et parascolaire). > Il s'assure également de la saine gestion financière de l'institution. Pour ce faire, des réunions régulières sont agendées entre le comité et la direction.	<b>Elle est engagée par le comité de l'association et son engagement doit être validé par l'OAJE qui lui délivre nommément l'autorisation d'exploiter l'institution.</b>  Elle a pour mission principale de garantir le fonctionnement optimal, le développement et l'évolution de l'institution dans le respect de la sécurité et du bien être des enfants accueillis, de leurs parents et de l'ensemble des collaborateurs. Elle est donc responsable de : > définir et faire évoluer les différents projets (institutionnels - pédagogiques) > définir les besoins, engager et évaluer le personnel de l'institution. > attribuer les places d'accueil en fonction des priorités définies par l'Ajema. > élaborer les budgets, établir les bilans et comptes de résultats avec la fiduciaire et soumettre ces docs à l'Ajema pour validation. > développer et maintenir une dynamique favorisant une activité performante ainsi que des relations de qualité entre collaborateurs.
<a href="mailto:info.oaje@vd.ch">info.oaje@vd.ch</a>	<a href="mailto:arasmac@aras-vd.ch">arasmac@aras-vd.ch</a>	<a href="#">Formulaire de contact</a>	<a href="mailto:comite-cv@bluewin.ch">comite-cv@bluewin.ch</a>	<a href="mailto:cerfvolant1162@gmail.com">cerfvolant1162@gmail.com</a>